

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-6-3

**N° applicatif 4525**

### **6<sup>ème</sup> Commission**

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

### **Service instructeur**

Culture scientifique le Vaisseau

### **Service consulté**

## **RAYONNEMENT DE L'ACTION CULTURELLE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COLLÈGE ELUS DE LA MISSION D'EXPLORATION SCIENTIFIQUE**

Résumé : Parmi les orientations renouvelées pour la culture et le rayonnement de l'Alsace, dont vient de se doter la Collectivité européenne d'Alsace, figure l'ambition de déployer une politique de culture scientifique, technique et industrielle. Afin de définir au mieux les contours de cette nouvelle politique culturelle, une mission d'exploration a été lancée et rendra ses conclusions au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

L'un des enjeux identifiés dans le cadre de cette démarche est la médiation scientifique pour tous et tout au long de la vie.

Le présent rapport contribue à y répondre en proposant d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à l'Amcsti (Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle) pour l'accueil de son congrès annuel à Strasbourg du 22 au 24 juin 2022.

Il est par ailleurs proposé à la Commission permanente de modifier la composition de la Mission d'exploration pour le déploiement d'une politique de culture scientifique, technique et industrielle et de désigner en conséquence un nouveau Conseiller d'Alsace pour siéger en qualité de membre du collège "élus".

## **I Attribution de subvention à l'Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle (Amcsti)**

Les différentes crises traversées ces dernières années ont démontré l'importance d'une médiation des sciences pour connecter la société au monde de la recherche, et ce, afin de favoriser l'esprit critique, la curiosité et la démarche scientifique indispensables à la compréhension des enjeux actuels. Pour répondre à ces besoins, l'Amcsti, forte de son réseau, réunit annuellement ses 250 membres pour échanger, réfléchir collectivement aux enjeux majeurs des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et interroger l'impact et la portée de leurs actions dans leur contexte.

Pour sa 40<sup>ème</sup> édition, le congrès 2022 de l'Amcsti s'est tenu à Strasbourg du 22 au 24 juin, en collaboration avec le Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg, le Vaisseau et les acteurs locaux.

Plus de 400 participants et participantes s'y sont retrouvés pour célébrer les 40 ans du réseau et pour échanger autour de la thématique « Du partage des sciences à l'Engagement Citoyen : 40 ans de politiques de culture scientifique, technique et industrielle ». Cette thématique a permis d'analyser comment les acteurs de la CSTI ont initié et initient encore des politiques au cœur de leur territoire, tout en associant les élus locaux.

L'Amcsti sollicite une subvention de 20 000,00 € pour l'organisation de l'édition 2022 de son congrès.

## **II Modification du nombre de Conseillers d'Alsace membres de la Mission d'exploration pour le déploiement d'une politique de culture scientifique, technique et industrielle et désignation d'un nouveau Conseiller pour y siéger**

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de sa réunion publique du 20 juin 2022 a approuvé, par sa délibération N° CD-2022-3-6-1, la création d'une mission d'exploration pour le déploiement d'une politique de culture scientifique, technique et industrielle dont l'objet est de contribuer à la définition des contours de la nouvelle politique de culture scientifique, technique et industrielle de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a fixé la composition de cette mission comme suit :

- Un président désigné parmi les Conseillers d'Alsace par délibération,
- Un Collège « élus » composé de sept Conseillers d'Alsace désignés par délibération,
- Un Collège « société civile » composé de sept membres de la société civile avec une diversité de profils désignés par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, parmi lesquels sera choisi le rapporteur de la mission.

Afin de compléter la représentation de la Collectivité européenne d'Alsace dans cette instance de travail, il est proposé de modifier la composition du Collège « élus » de la Mission en portant le nombre de Conseillers d'Alsace membres à 8 contre 7 actuellement puis de désigner le nouveau Conseiller d'Alsace membre de cette mission. A cet égard, M. Nicolas MATT pourrait être désigné en qualité de nouveau membre.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre de la politique culturelle de la Collectivité européenne d'Alsace, une subvention de fonctionnement de 20 000,00 € à l'Amcsti pour l'organisation de l'édition 2022 de son congrès annuel,

- de préciser que cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

Ce montant sera à prélever comme suit :

Programme	Opération	Enveloppe	Natana	Montant
P175	P175O002	P175E01	(1234) 65-65748-311	20 000 €

- de modifier la composition de la Mission d'exploration pour le déploiement d'une politique de culture scientifique, technique et industrielle, créée par délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-3-6-1 du 20 juin 2022, en portant la composition du Collège « élus » de la Mission à 8 Conseillers d'Alsace désignés par délibération,

- de désigner en conséquence M. Nicolas MATT en qualité de 8<sup>ème</sup> membre du collège « élus ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY